

L'Institut de Formation de la Bourse de Tunis

ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

LA FACTURATION ELECTRONIQUE

10 NOVEMBRE 2025

IACE - LAC TUNIS

Tarif: 490 DT/HT

(Pause café et déjeuner)

(TVA 19%)

ANIMÉ PAR

Mme. Amel BEN SALEM

Ex Directrice Générale - Cheffe de Centre régional de Contrôle des impôts - DGI



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

OBJECTIFS

- Maitriser les concepts fondamentaux et les mécanismes de base en matière de facturation électronique.
- Contribuer au développement de la culture fiscale.
- Permettre aux participants une bonne maitrise du contrôle routier.

PUBLIC CIBLE

- Comptables, chefs comptables d'entreprise et responsables administratifs.
- Cadres de banques, des intermédiaires en bourse et des compagnies de leasing.
- Auditeurs internes et contrôleurs de gestion.
- Entrepreneurs et chefs d'entreprises.
- Professionnels indépendants de comptabilité et de gestions (comptables, conseillé en gestion etc...).

FORMATRICE

Mme. Amel BEN SALEM

- Ex Directrice Générale Cheffe de Centre régional de Contrôle des impôts DGI
- Ex représentante de la DGI au niveau du groupe de travail OCDE entant que Membre du groupe de travail au comité des affaires fiscales OCDE et Cheffe de file du groupe de travail chargé de la mise en place de la gestion des risques fiscaux
- Longue expérience de formation pour différents établissements financiers

PROGRAMME - Journee du 10 Novembre 2025

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	 Cadre Général Cadre légal de la facture électronique Définition de la facture électronique L'organisme autorisé pour la gestion du système automatisé de traitement des factures électroniques Caractéristique de la facture électronique : Programme liasse Etablissement de la facture électronique Réception et Archivage de la facture électronique
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	 Différence entre la facture électronique et la facture papier Aspect technique de la facture électronique Doctrine Fiscale : Facture entre client et fournisseur résidents Facture reçue d'un fournisseur non résident Les infractions et sanctions du non établissement des factures électroniques. (dispositions appliquées depuis le 1er juillet 2025.)
11h00-11h30	Pause-café